

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

8^e séance, 24^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 26 avril 2022 à 18 h 30, à distance Teams.

Membres du conseil d'administration présents :

Madame Ève Lapointe, présidente du CA et parent d'un élève
Monsieur Alexandre Briand, vice-président du CA et parent d'un élève
Madame Jany St-Cyr, parent d'un élève
Madame Amélie Turgeon, parent d'un élève

Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté
Monsieur Guy Dufour, membre de la communauté
Monsieur Yannick Forgues, membre de la communauté
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté

Madame Lise Bergeron, membre issue du personnel de soutien
Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant
Monsieur Éric Pouliot, directeur d'établissement

Membres du conseil d'administration absents :

Madame Hélène Massé, membre de la communauté
Madame Karine Barma-Hamel, parent d'un élève

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Benoît Langlois, directeur général adjoint
Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe et directrice des Services des communications
Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale
Madame Pascale Girard-Toupin, directrice des Services éducatifs
Madame Manon Robitaille, directrice des Services des ressources humaines (points 1 à 2.3)
Madame Amina Sai, directrice par intérim des Services des ressources matérielles (points 2.4 et 2.5)
Monsieur Martin Hugues Gauthier, observateur

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Madame Ève Lapointe, présidente, adresse un mot de bienvenue aux membres du conseil d'administration.

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire

Madame Jany St-Cyr propose l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 26 avril 2022 à 18 h 38.

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil d'administration ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

CA-21-22-150

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Pouliot et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant et;

DE RETIRER le point 2.3 – Plan d'effectif 2022-2023 du personnel professionnel – Adoption;

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2022
 - 1.5.2 Suivi au procès-verbal
- 1.6 Interventions du public et période de questions
- 1.7 Interventions ou rapport des élèves du CSSDN
- 1.8 Mot de la présidente

2.0 Décisions

- 2.1 Emprunts par marge de crédit – Signature des confirmations de transaction – Modification à la délégation
- 2.2 Plan d'effectif 2022-2023 du personnel de soutien – Adoption
- 2.3 Plan d'effectif 2022-2023 du personnel hors cadre, administrateur, cadre des écoles – Adoption
- 2.4 École du Ruisseau – Agrandissement de l'école (maternelles 4 ans) – Adjudication de contrat
- 2.5 École Notre-Dame-d'Etchemin - Pavillon du Méandre – Octroi d'une servitude de passage en faveur de la Ville de Lévis

3.0 Information

- 3.1 Mot de la Direction générale

4.0 Rapports des comités

- 4.1 Comité exécutif
- 4.2 Comité de vérification
- 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.4 Comité des ressources humaines
- 4.5 Comité CSÉHDAA
- 4.6 Comité de parents
- 4.7 Comité consultatif de transport

5.0 Questions diverses

- 5.1 Questions et messages des membres

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

6.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

CA-21-22-151

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2022

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 mars 2022 a été remis à tous les membres du conseil d'administration dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Nadeau et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 mars 2022 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5.2 Suivi au procès-verbal

Un suivi au procès-verbal est fait.

1.6 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

1.7 Interventions ou rapport des élèves du CSSDN

Aucune intervention.

1.8 Mot de la présidente

Madame Ève Lapointe, présidente, s'adresse à l'ensemble des membres du conseil d'administration. Puisque le mandat de M. Briand à titre de membre du conseil d'administration vient à terme le 30 juin 2022, elle le remercie pour son travail à titre de membre et vice-président du CA.

2.0 DÉCISIONS

CA-21-22-152
SRF

2.1 Emprunts par marge de crédit – Signature des confirmations de transaction – Modification à la délégation

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Navigateurs a, en vertu de sa résolution numéro CA-21-22-139 du 22 février 2022, institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation;

ATTENDU que conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Navigateurs a, dans le cadre du régime d'emprunts précité, délégué le pouvoir d'emprunt ou celui de conclure les transactions, ou d'en approuver

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

les conditions et les modalités, à certains dirigeants qui doivent agir conjointement;

ATTENDU que l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, modifié par l'article 56 de Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions (L.Q. 2022, c. 3), précise que, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU qu'il y a lieu en conséquence de remplacer la 6^{ième} alinéa du dispositif de la résolution précitée afin de désigner les personnes autorisées à signer les confirmations de transactions nécessaires aux emprunts par marge de crédit;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Turgeon et résolu :

1. **QUE** la résolution numéro CA-21-22-139 du 22 février 2022, instituant un régime d'emprunts permettant au Centre de services scolaire des Navigateurs d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation, soit modifiée par le remplacement du 6^{ième} alinéa du dispositif par le suivant :

« **6. QUE** le/la directeur(trice) général(e), le/la directeur(trice) général(e) adjoint(e), ou le/la directeur(trice) des Services des ressources financières, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge; »;

2. **QUE** toutes les dispositions de la résolution numéro CA-21-22-139 du 22 février 2022, demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-21-22-153
SRH

2.2 **Plan d'effectif 2022-2023 du personnel de soutien – Adoption**

ATTENDU le dépôt au conseil d'administration du projet de plan d'effectif 2022-2023 du personnel de soutien;

ATTENDU la recommandation de la direction des Services des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Pouliot et résolu :

D'ADOPTER le plan d'effectif du personnel de soutien pour l'année scolaire 2022-2023 tel qu'il apparaît au document déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-21-22-154
SRH

2.3 **Plan d'effectif 2022-2023 du personnel hors cadre, administrateur, cadre des écoles – Adoption**

ATTENDU le dépôt au conseil d'administration du projet de plan d'effectif 2022-2023 du personnel hors cadre, administrateur, cadre des écoles;

ATTENDU la recommandation de la direction des Services des ressources humaines;

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Turgeon et résolu :

D'ADOPTER le plan d'effectif du personnel hors cadre, administrateur, cadre des écoles pour l'année scolaire 2022-2023 tel qu'il apparaît au document déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA-21-22-155
SRM**

2.4 École du Ruisseau – Agrandissement de l'école (maternelles 4 ans) – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO220131-36 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction relatif à l'agrandissement de l'école pour l'ajout de 8 classes de maternelles 4 ans ainsi que d'un gymnase, à l'École du Ruisseau;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le mercredi 9 mars 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il apparaît aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme d'architectes N·F·O·E inc. et la recommandation qui en découle, tel qu'il apparaît au document joint;

ATTENDU que la soumission la plus basse jugée conforme dépasse le budget autorisé par le ministère de l'Éducation suivant la réception de l'allocation financière du mois d'avril 2021 et de sa révision du mois de janvier 2022;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adresser une demande d'ajustement du financement en raison des impacts financiers découlant du marché de la construction depuis la réception de l'allocation financière en avril 2021 et de sa révision en janvier 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jany St-Cyr et résolu :

D'ADJUGER à *Construction Durand inc.*, le contrat de travaux de construction relatif à l'agrandissement de l'école pour l'ajout de 8 classes de maternelles 4 ans ainsi que d'un gymnase, à l'École du Ruisseau, pour la somme de 12 446 644 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public AO220131-36;

QUE la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA-21-22-156
SRM**

2.5 École Notre-Dame-d'Etchemin - Pavillon du Méandre – Octroi d'une servitude de passage en faveur de la Ville de Lévis

ATTENDU qu'un escalier municipal relie le terrain de l'École Notre-Dame-d'Etchemin - Pavillon du Méandre à la rue du Collège aux limites nord-ouest du terrain;

ATTENDU que la Ville de Lévis doit entreprendre la rénovation dudit escalier, mais constate qu'une portion de celui-ci, à savoir le palier supérieur, se situe sur le terrain de l'École Notre-Dame-d'Etchemin - Pavillon du Méandre;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU que la Ville de Lévis souhaite obtenir une servitude de passage afin de pouvoir régulariser la situation et lui permettre ainsi de réaliser des travaux de rénovation dudit escalier;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Navigateurs adressera une demande d'autorisation ministérielle afin d'octroyer cette servitude;

ATTENDU que la Ville de Lévis entend assumer tous les frais inhérents à l'acquisition de cette servitude.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Dufour et résolu :

QUE le Centre des services scolaire des Navigateurs octroie, à la Ville de Lévis une servitude de passage lui donnant accès à la portion de l'escalier, à savoir le palier supérieur, situé sur le terrain de l'École Notre-Dame-d'Etchemin - Pavillon du Méandre;

QUE le Centre des services scolaire des Navigateurs adresse une demande d'autorisation ministérielle afin d'octroyer cette servitude;

QUE la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

3.1 Mot de la Direction générale

Madame Esther Lemieux, directrice générale, s'adresse à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

4.1 Comité exécutif

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif, fait état des sujets abordés lors de la réunion extraordinaire du 26 avril. La prochaine réunion est prévue le 24 mai 2022.

4.2 Comité de vérification

Monsieur Alexandre Briand, président du comité de vérification, informe les membres qu'il n'y a pas de rencontre de prévue jusqu'à nouvel ordre.

4.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, informe les membres que la prochaine réunion est prévue le 7 juin 2022.

4.4 Comité des ressources humaines

Monsieur Guy Dufour, président du comité des ressources humaines, fait état des sujets discutés lors de la réunion du 29 mars 2022.

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

4.5 Comité CSÉHDAA

Madame Ève Lapointe, présidente du comité CSÉHDAA, indique que la réunion qui devait avoir lieu le 4 avril 2022 a été reportée à une date ultérieure.

4.6 Comité de parents

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité de parents, fait un retour sur les sujets abordés lors de la réunion tenue le 25 avril 2022. La prochaine réunion aura lieu le 16 mai 2022.

4.7 Comité consultatif de transport

La prochaine réunion est prévue le 31 mai 2022.

5.0 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Questions et messages des membres

Aucune question et aucun message.

CA-21-22- 157

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Turgeon et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 57.

ADOPTÉE à l'unanimité

Ève Lapointe

Ève Lapointe
Présidente

Sandra Cauchon

Sandra Cauchon
Secrétaire générale